

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N° 84/11 Le 10 avril 1984

Délimitation de la frontière maritime
dans la région du golfe du Maine
(Canada/Etats-Unis d'Amérique)

Déroulement de la procédure orale

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences publiques tenues les 2, 3, 4, 5, 6 et 10 avril 1984, la Chambre constituée par la Cour pour connaître de l'affaire de la Délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique a entendu les plaidoiries présentées au nom du Gouvernement canadien.

Ont pris la parole pendant ce premier tour de plaidoiries : M. L. Legault, agent du Canada; M. M. MacGuigan, ministre de la Justice et Attorney General du Canada; M. B. Hankey, agent adjoint du Canada; MM. Binnie, Fortier, Brownlie, Bowett, Weil et Malintoppi, conseils.

Les Etats-Unis doivent commencer la présentation de leurs thèses le mercredi 11 avril 1984.